



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 14 septembre 2015 à 19h à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été transmis par Xpress post le 10 septembre 2015 à tous les conseillers y compris au conseiller absent lors de la présente séance. Le maire constate le quorum. Sont présents les conseillers et conseillères suivants(es) : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Louis Emond, Roberto Emond et Yvan Maltais sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absence : Monsieur Michel Chamberland

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- Déneigement des rues et des stationnements municipaux hiver 2015-2016/ Soumissions reçues et octroi du contrat. (Rés.)
- Projet de vente d'une partie résiduelle du lot 5 646 419 (terrain ancien « Hôtel Central »). (Rés.)
- Période de questions des contribuables.

À 19h, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

15-09-6486

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6487

DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX HIVER 2015-2016/ SOUMISSIONS REÇUES ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 15-08-6445 et 15-09-6472 pour procéder à un appel d'offres sur invitations auprès de trois (3) entrepreneurs afin d'octroyer un contrat de déneigement de ses rues et de ses stationnements pour l'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2015 à 11h00, deux soumissions ont été ouvertes en présence des intéressés et que les résultats desdites soumissions sont les suivants :

- Les Excavations A.Savard Inc. : 113 250.38\$ toutes taxes incluses
- Transport Bouchard enr. : 80 047\$ toutes taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite attribuer le contrat à Transport Bouchard qui est le plus bas soumissionnaire conforme;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission conforme et qu'il attribue le contrat pour le déneigement de ses rues et de ses stationnements pendant l'hiver 2015-2016 à Transport Bouchard enr. pour la somme de 80 047 \$ toutes taxes incluses;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

15-09-6488

PROJET DE VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 5 646 419 (TERRAIN ANCIEN HOTEL CENTRAL)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 15-08-6460 et 15-09-6477 autorisant la vente de gré à gré de 1343,59 mètres carrés du lot no. 5 646 419 à madame Marie-Christine Joubert et à monsieur Camilien Tremblay pour un montant de 3 113.33\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de vente d'une partie résiduelle du lot no. 5 646 419 avait été remis à une séance ultérieure afin que le conseil municipal obtienne un estimé de la valeur marchande de cette partie résiduelle;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées pour obtenir cet estimé se sont avérées vaines et qu'il faudrait mandater un évaluateur agréé pour qu'il effectue cette évaluation en bonne et due forme au sens de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis juridique a été demandé à M^e Gaston Saucier et que ledit avis (Réf : GS-5641-12789) daté du 11 septembre a été transmis au conseil municipal;

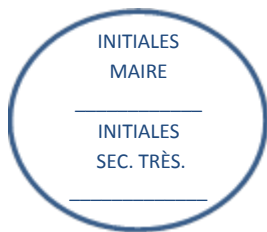
CONSIDÉRANT QUE cet avis juridique indique au Conseil que la Municipalité peut vendre une partie résiduelle du lot no. 5 646 419 à un prix à être déterminé à une date ultérieure à être fixée dans le contrat de vente qui pourrait être la date de la réception par la Municipalité de la nouvelle évaluation municipale pour ledit terrain suite à la vente par la Municipalité de la superficie de 1343,59 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cet avis juridique indique aussi que le contrat de vente doit déterminer que le prix de vente sera celui de l'évaluation municipale reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer autorise la vente de gré à gré d'une partie du lot no. 5 646 419 au Cadastre du Québec, à madame Marie-Christine Joubert et monsieur Camilien Tremblay pour une superficie totale à être déterminée ultérieurement de façon officielle (partie restante en direction de la route 138 actuelle) telle que démontrée dans la carte intitulée : terrain central 2.gif transmise en pièce jointe du courriel daté du 13 août 2015 à 22h19;

QUE le prix de vente de cette partie de lot soit fixé officiellement lors de la réception de l'évaluation municipale pour ledit terrain suite à la vente par la Municipalité de la superficie de 1343,59 mètres carrés;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QU'un montant de 4 000\$ soit versé par les acquéreurs soient madame Marie-Christine Joubert et monsieur Camilien Tremblay et que ce montant serve à payer le coût d'acquisition du 1343.59 m² soit 3 113.33\$ plus les taxes en vertu de la résolution no. 15-08-6460 et que le solde soit 886.67\$ (4000.00\$ - 3113.33\$) soit versé comme acompte provisoire pour l'achat de la partie résiduelle et que la balance du prix, si applicable, soit payée à la Municipalité dès la réception de la nouvelle évaluation municipale par la Municipalité;

QUE les acquéreurs fournissent à la Municipalité une hypothèque sur le terrain vendu;

QUE les honoraires professionnels relatifs à la subdivision du lot par l'arpenteur géomètre monsieur Jean Roy et le contrat notarié préparé par M^e Denis Turcotte, entre autres, pour l'inscription au Registre foncier de l'hypothèque soient à la charge des acquéreurs soient madame Marie-Christine Joubert et monsieur Camilien Tremblay;

QUE les sommes obtenues de la vente dudit terrain soient versées au fonds général de la Municipalité;

QUE le maire, monsieur Gontran Tremblay et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, dans la mesure où toutes les conditions mentionnées précédemment sont respectées, tous actes de vente notariés et tous autres documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES

NIL.

15-09-6489

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h20, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Gontran TREMBLAY
Maire

Nancy ROUSSEL
Directrice générale. et sec.-trés.